

REGLEMENT CASH BACK & LOTS DEDIES AU DIGITAL TOUR L'BANKALIK 2022

Article 1 : Définition

Attijariwafa bank, Société anonyme au capital de Dirhams 2 151 408 390,00; ayant son siège social à Casablanca au 2, Boulevard Moulay Youssef, immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le numéro 333, agréée en qualité d'établissement de crédit par arrêté du Ministre des Finances et de la Privatisation n° 2269-03 du 22 décembre 2003 tel que modifié et complété, dûment représentée par les signataires des présentes, organise une offre promotionnelle Cashback en faveur de ses clients, du 26 septembre au 29 octobre 2022, à l'occasion de la deuxième édition de sa caravane nationale « DIGITAL TOUR L'bankalik 2022 » qui promeut les offres et l'application L'bankalik.

Article 2 : Conditions de participation

A l'occasion de la rentrée 2022, L'bankalik organise différentes actions commerciales pour promouvoir son offre et son application mobile et récompenser ses nouveaux clients.

L'opération « Cashback L'bankalik » se déroulera du 26 Septembre au 29 octobre 2022 et concernera les 5000 premiers nouveaux clients L'bankalik ayant :

- Ouvert et finalisé l'ouverture de leur compte bancaire sur l'application L'bankalik du **26 septembre au 29 octobre 2022.**
- Effectué un paiement local en dirhams chez un commerçant ou sur un site e-commerce au Maroc d'une valeur minimum de **100 DH en utilisant leur carte bancaire L'bankalik.**
- **Le paiement local mentionné ci-dessus devra être réalisé dans un délai maximum de deux mois suivant la date de récupération de la carte bancaire L'bankalik auprès d'une agence Attijariwafa bank.**

Un client titulaire d'une CIN ne pourra bénéficier qu'une seule fois de cet avantage.

Par ailleurs, une autre mécanique de gain sera également proposée dans le cadre de l'opération « Digital Tour L'bankalik 2022 », une caravane commerciale qui sillonnera le Maroc du 26 Septembre au 29 Octobre 2022. Celle-ci concernera les visiteurs du Digital Tour 2022 ayant initié l'ouverture de leur compte via l'application L'bankalik sur place et ayant partagé leur témoignage Vidéo au sein de l'espace dédié dit « Corner Express Yourself ».

Sont exclus de ces actions, les collaborateurs d'**ATTIJARIWAFABA BANK**, ainsi que les membres proches de leur famille.

Article 3 : Lots à gagner

Au cours du Digital Tour L'bankalik 2022, qui aura lieu du 26 Septembre au 29 Octobre 2022, un dispositif commercial sera prévu pour communiquer sur la marque L'bankalik, accompagner les ouvertures de comptes sur place et promouvoir la mécanique de Cashback proposée pour récompenser les nouveaux clients L'bankalik.

Il s'agit d'une offre de Cashback en faveur des 5000 premiers clients ayant ouvert un compte L'bankalik durant la période mentionnée dans les conditions de participation et ayant effectué un paiement local chez un commerçant ou sur un site e-commerce au Maroc d'une valeur minimum de 100 dhs dans les deux mois qui suivent la **récupération de leur carte bancaire auprès d'une**

agence Attijariwafa bank. Les 5000 nouveaux clients L'bankalik qui rempliront les conditions de participation se verront automatiquement verser un montant de 100 dhs TTC sur leur compte chèque bancaire L'bankalik dans la semaine suivant la réalisation du paiement local décrit plus haut.

Par ailleurs, pendant le déroulement du DIGITAL TOUR les participants ayant initié l'ouverture de leur compte via l'application L'bankalik et ayant partagés leur témoignage Vidéo au sein du « Corner Express Yourself » remporteront chacun une connexion Internet de **1Go**.

Article 4 : Identification des gagnants et remise des lots

CONNEXION INTERNET 1 Go :

La recharge de 1 Go sera activée sur les numéros de téléphone communiqués par les prospects/clients ayant soumis leur demande d'ouverture de compte et partagé leur témoignage vidéo dans l'espace « Express Yourself ».

Cashback de 100 dhs :

Un montant de 100 dhs TTC sera versé automatiquement sur le compte chèque bancaire L'bankalik des 5000 premiers nouveaux clients L'bankalik remplissant les conditions de participation décrites dans l'article 2.

Les gagnants seront informés par L'bankalik et leurs comptes seront crédités de 100 DH dans la semaine suivant la réalisation du paiement local par carte L'bankalik décrit dans les conditions de participation (Article 2).

Article 5 : Désistement

Le désistement de toute participation notifiée ou non à **ATTIJARIWAFABANK** ne saurait donner lieu à aucune compensation ni aucune indemnisation et ce, quels que soient les motifs dudit désistement.

Article 6 : Publicité

Les participants seront informés de la présente opération par une campagne de communication à l'échelle nationale qui utilise les supports suivants :

- Campagne digitale Facebook et Instagram sur les pages officielles L'bankalik
- Distribution de Flyer et relais dans le cadre du dispositif « Digital Tour 2022 »

Les gagnants autorisent, d'ores et déjà, la société «**ATTIJARIWAFABANK**» à utiliser sans aucune rémunération ni restriction et à tout moment, leurs identités, photographies ou toutes autres informations relatives à leur participation à cette opération, à des fins publicitaires ou promotionnelles, sur tout support, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir d'autres droits que le lot gagné.

Les participants gagnants renoncent d'ores et déjà expressément à toute contrepartie financière au titre des parutions.

Article 7 : Acceptation

Les participants à cette opération acceptent totalement et sans restriction ni réserve les modalités du présent règlement.

ATTIJARIWAFABANK se réserve le droit de modifier, de proroger, de reporter ou d'annuler l'opération objet du présent règlement si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait, en aucun cas, être engagée de ce fait.

Article 8 : Dépôt du règlement

Le présent règlement sera déposé au rang des minutes de **Maître Zineb Chafil**, Notaire à Casablanca.

Article 9 : Compétence

Les tribunaux de Casablanca sont seuls compétents pour connaître de tout litige à l'occasion de l'exécution du présent règlement.

FAIT A CASABLANCA, LE 14/09/2022

ATTIJARIWAFI BANK

**Youssef Essaegh
Responsable Marketing et Communication
Marché Particuliers et Professionnels**



**Ghyslaine Alami Marrouni
Directeur Executif
Marché Particuliers et Professionnels**

